

Ecole maternelle de la Chevalerie  
1 bis rue des Charrons  
28230 Droue-sur-Drouette  
e-mail : [ce.0280583g@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0280583g@ac-orleans-tours.fr)

## **Compte rendu du 2ème conseil d'école Vendredi 3 mars 2017**

### **Présents :**

Madame BONVIN, Conseillère Municipale Epernon, Syndicat intercommunal,  
Blandine BAUDELLOT et Sandra DELAUNAY, CCPEIDF

### **L'équipe enseignante :**

Madame CHELIN, Mme CLAIRET, Mme TURPIN, et M. CHUBERRE (titulaire remplaçant),  
enseignants.

Monsieur MAGNAC, Directeur.

### **Les représentants des parents d'élèves élus :**

Madame MOREL OBLET, Madame DU SONG, Madame POURNIN, représentantes des  
parents élus et Madame HURON (suppléante).

### **Excusés :**

Madame FERANT, Inspectrice de l'Education Nationale chartres IV,  
Monsieur ABELANET, Président du Syndicat intercommunal de La Chevalerie,  
Monsieur RITTNER, Vice-Président du syndicat intercommunal,  
Monsieur LELOUREC, Directeur Enfance-Jeunesse, CCPEIDF,  
Madame MARC, enseignante,  
Mme PEYROU enseignante (décharge de direction).

### **Absents :**

Monsieur GUEGUEN, Monsieur LEROY, représentants des parents élus.

Madame MOREL OBLET et Monsieur MAGNAC sont nommés rédacteurs du PV.

Mme MARC est absente depuis le mois de novembre en raison de problème de santé. Au nom de l'équipe enseignante nous lui souhaitons un prompt rétablissement et tout notre soutien et espérons que sa santé lui permette de revenir très vite.

Elle est remplacée par Loïck CHUBERRE, qui poursuit le travail initié par Mme MARC, dans la continuité de ses choix pédagogiques. L'équipe enseignante tient à le remercier pour son implication dans la vie de l'école et des élèves.

### **- Prévision d'effectif rentrée de septembre 2017,**

○ *Effectif de la maternelle la Chevalerie,*

Selon les effectifs fournis par Madame GOMY, secrétaire du service scolaire d'Epernon, au 21/02/2017 il est prévu :

Année scolaire 2017/2018 (3 classes): 79 élèves.

29 PS, 25 MS et 25 GS

Il est demandé de ne plus accepter de dérogations compte tenu des effectifs importants surtout chez les PS.

On peut noter que l'école maternelle de la chevalerie a la plus forte moyenne d'élèves/classe du secteur.

- *Transfert des élèves vers l'école Primaire Louis Drouet.*
- *Question des parents élus : « Comment avancent les travaux de construction de la nouvelle école maternelle ? Pourra-t-elle ouvrir pour la prochaine rentrée scolaire ? Comment seront accueillis et répartis les enfants sur l'école primaire de Louis Drouet en cas de retard de livraison ? ».*

Madame BONVIN explique qu'à ce jour les travaux de gros œuvre sont même en avance sur ce qui est prévu et que, donc, l'école devrait ouvrir pour la rentrée scolaire du 4 septembre 2017. Cependant, elle pense qu'il faut, tout de même prévoir une solution s'il y avait un retard dû aux travaux de finition ou à l'ouverture administrative (passage de la commission de sécurité notamment)..... »

La municipalité d'Epernon prévoit donc d'implanter les deux classes qui doivent être ouvertes à l'école primaire Louis Drouet, dans les locaux de la maternelle la chevalerie car c'est la meilleure solution en termes de locaux. Monsieur MAGNAC explique que pédagogiquement et compte tenu du public concerné prévoir une implantation au sein de l'école élémentaire Louis Drouet est plus pertinent. Dans la solution de Mme BONVIN, les futures petites sections vont devoir faire deux rentrées dans deux locaux différents, les enseignants des classes maternelles ne seront pas ensemble pour travailler autour de leur projet. De plus l'équipe enseignante se pose beaucoup de questions en termes de responsabilité.

Les enseignantes de l'école primaire Louis Drouet ont proposé, lors de leur conseil d'école début mars, d'accueillir dans leurs locaux leurs élèves si besoin en septembre.

Il est évident que nous suivrons les directives de l'Inspection.

Monsieur MAGNAC souhaite aborder le choix du syndicat d'attribuer, sans concertation préalable des enseignants, la classe de l'école, qui devient vacante, à l'accueil périscolaire (CCPEIDF).

Lors du premier conseil d'école, nous avons appris que plus d'un an auparavant M. ABELANET avait signé un accord avec la CCVD pour que, lorsqu'une classe serait disponible (donc lors de la fermeture des classes suite à l'ouverture de la nouvelle maternelle), elle soit attribuée à l'accueil périscolaire. Durant cette période ni l'équipe enseignante, ni le conseil d'école n'a été informé. Pourtant les enseignants se plaignent, depuis de nombreuses années, de ne pas avoir de locaux disponibles pour créer une bibliothèque d'école, mais aussi de ne pas avoir une salle de réunion (salle des maitres) afin d'améliorer les conditions d'apprentissages des élèves et de travail des personnels.

Mme BONVIN indique que des travaux doivent être réalisés pour créer deux espaces :

- un espace, dans le réfectoire, pour les ATSEM. Celui-ci pourra être mutualisé pour les enseignants. C'est par la mise en place de cloisons amovibles que cet endroit sera coupé de la salle de cantine. M. MAGNAC signale lors de la visite de fin de conseil (pour voir ce qui est prévu comme travaux) que les réunions ont lieu lors de la pause méridienne, cet endroit ne pourra donc pas servir pour les réunions hebdomadaires de l'équipe enseignante. Lors de leur pause quotidienne, les ATSEM ne pourront pas y déjeuner car elles n'auront pas le calme nécessaire à leur repos.

Cette salle ne semble pas pouvoir convenir pour l'école tant par sa taille que par sa conception.

Cependant elle serait adaptée à une utilisation par l'accueil.

- Un second espace dans la partie la plus éloignée de l'école. Les travaux consisteraient à regrouper l'actuelle salle du RASED et la petite salle de stockage (albums, documentation professionnelle, photocopieur ...). L'accès de cette salle se ferait par un petit couloir, inutilisé par les élèves

actuellement en raison de son étroitesse. De plus cette salle serait très éloignée du pôle enseignement (classes), ce qui ne permettrait pas le décloisonnement (travail en petit groupe et/ou en autonomie).

Cette salle serait donc éloignée, elle priverait le RASED de sa salle et nous aurions un espace de stockage en moins. De plus la surface ne semble pas suffisante pour y installer une bibliothèque (meubles, albums, espaces de lectures et de recherche...).

M. MAGNAC propose donc que ces deux espaces soient offerts à l'accueil périscolaire et que l'école et les écoliers puissent bénéficier de la salle de classe restante afin d'y installer une salle pluridisciplinaire (bibliothèque d'école avec un espace informatique, banque de matériel (stockage des ateliers autonomes inutilisés, salle de réunion pour les personnels).

A ce jour, Mme BONVIN reste sur ses positions. Nous attendons que Monsieur ABELANET exprime les siennes.

### - **Travaux,**

Monsieur MAGNAC remercie les services techniques pour leurs interventions dans l'école durant les vacances scolaires d'hiver.

#### o **Travaux :**

- Vérification des éclairages intérieurs (ampoules, néons etc...) à chaque période de vacances ou lors du passage des services techniques,
- Reprise de tous les bas des murs abîmés dont la peinture s'écaille suite aux inondations de juin (sujet évoqué plusieurs fois avec M. Abelanet à l'oral pour une prise en charge de l'assurance), rappel : les enfants ont tendance à porter à la bouche ce qu'ils trouvent par terre (comme les écailles de peinture),
- vérification du toit au niveau des wc intérieurs, cf. dalles tachées et coulures sur le mur,
- Electricité du rideau du dortoir,
- Réparation du plafond dans le placard à balai, cf. ATSEM dans les WC intérieurs,
- Déplacer le rideau intérieur de la porte de l'atelier (dans la classe des pâquerettes, celle du fond) pour l'installer sur la porte qui ouvre sur l'extérieur (de cette même classe),
- Vérification des radiateurs et/ou des robinets des radiateurs de l'école (problème de boue ?) certains sont très chauds, d'autres tièdes et d'autres froids,
- Mise en place d'un système d'ouverture à distance du portail de l'école (gâche électrique),
- Mise en service d'un système d'alerte PPMS (minimum 2 moyens de prévenir : sonore et visuel),
- Installation de rideaux occultants permettant la mise en sûreté des élèves (PPMS)
- Procéder aux vérifications des éléments présents dans le registre de sécurité (alarme incendie, extincteurs, électricité, matériel de cuisson, matériel de sécurité (blocs de sécurité), chaufferie, ramonage, etc...),
- Nettoyage des grilles d'aération (plafond intérieur/extérieur), trop hautes pour le nettoyage quotidien des ATSEM (ou fournir un matériel adapté)
- Remise en état de la cour de récréation :
  - o Nettoyage au karcher de la cour, des chemins, et des tapis d'entrée à chaque période de vacances ou en cas de besoin,
  - o Nettoyage des surfaces amortissantes des aires de jeux et vérification de celles-ci à chaque période de vacances,
  - o Nettoyage des jeux de cour à chaque période de vacances,

- o Reposer la porte du jardin, pour y limiter accès, surtout par mauvais temps et éviter que les enfants se salissent et salissent les locaux, et y installer un système de blocage ouvert/fermé,
- o Prévoir le ré-engazonnement, l'entretien régulier et rigoureux de la pelouse (pas seulement la tonte), réaliser l'élargissement des chemins en enrobé etc...
- Taille régulière des haies sur le chemin menant au car et emprunté par les ATSEM et les élèves matin et soir.
- installation d'un panneau de stationnement réservé sur le parking devant école, afin d'éviter que des particuliers se garent pour la journée (2 véhicules quasi quotidiennement).

#### o **Budget d'investissement :**

Monsieur MAGNAC demande que l'école soit avertie des délibérations du conseil syndical sur l'attribution des budgets spéciaux (sorties, voyages, investissement) par écrit dès ces délibérations terminées et que ces lignes budgétaires soient portées en annexe du document « consommation budget de fonctionnement » qui lui est remis chaque année en début d'exercice.

Pour information, en 2016 :

- aucun investissement en 2016 malgré des demandes très faibles (matériel d'EPS), mais surtout l'école n'a été avertie d'aucune manière,
- à priori une ligne budgétaire était prévue pour des sorties exceptionnelles mais l'école n'a pas été prévenue,
- le tableau « consommations budget de fonctionnement » comportait des erreurs (plus de 2000€ d'erreur sur la ligne « subvention coopérative ») et des lignes budgétaires n'ont pas pu être utilisées (par ex. le poste « affranchissement »).

#### - **Questions des parents d'élèves,**

### **SECURITE**

#### **SECURITE DES LOCAUX**

- *Demande de sensibilisation des personnels et parents sur la nécessité de maintenir le portail (entrée du périscolaire) en fermeture automatique (portail trop souvent ouvert et bloqué)*
- *Demande de renforcement de la vigilance et des effectifs pour la surveillance de la cour*
- ➔ *Problème d'agression entre élèves, blessures. Des enfants ont indiqué que le personnel enseignant était souvent dos à la cour*

La fermeture automatique du portail sera prochainement réparée.

Il est précisé qu'il n'existe pas de normes à respecter en matière de surveillance de cour. 3 enseignants sont affectés à la surveillance de la cour le matin et 2 l'après-midi. Toutefois, il convient de rappeler la configuration particulière de la cour qui ne permet pas de voir tout ce qui se passe et, que lorsqu'un enseignant tourne le dos à une partie de la cour, c'est pour surveiller une autre partie. Les enseignants se postent aux endroits les plus propices à une surveillance efficace.

#### **SECURITE DES ABORDS**

- *Demande d'amélioration du traitement du stationnement aux abords de l'école*
- *Demande d'amélioration des conditions de circulation et de stationnement aux abords de l'école*
- ➔ *vitesse excessive des véhicules, trottoirs trop étroits et circulation difficile aux abords de l'école, rue de la gare et passage piéton non protégé, passage sous le pont trop étroit et peu éclairé,...*

- *Demande de mise en place de stationnement minute pour la dépose des enfants, de ralentisseurs pour obliger les voitures à ralentir*
- *Demande de sensibilisation des parents sur la circulation et le stationnement aux abords de l'école (mise en place d'un radar pédagogique)*

Il est proposé de demander à la ville de déplacer un radar pédagogique afin de l'implanter au niveau de l'école pour sensibiliser les conducteurs aux excès de vitesse.

Un travail de sensibilisation a été proposé à l'école primaire de la Chevalerie, afin d'inventer des slogans et de fabriquer un panneau.

Toutefois, il est rappelé que chaque parent doit être responsable et faire preuve de civisme ; d'éventuels aménagements seraient trop coûteux et ne permettraient pas forcément de répondre à la problématique, surtout dans la perspective de diminution des effectifs résultant de la fermeture des deux classes qui migrent vers Louis Drouet.

### ***HYGIENE / SANTE***

- *Demande d'amélioration significative de la propreté des toilettes par l'ajout d'un nettoyage par jour*
- ➔ *trop de passage par jour pour ne justifier qu'un seul nettoyage, saison hivernale avec beaucoup de boue ramenée de l'extérieur,...*
- ➔ *Nombreux parents ont constaté des toilettes sales le matin et surtout le soir (papiers au sol, détritrus, saleté,...)*
- ➔ *Absence de papier toilette notamment en fin de journée.*
- *Demande de mise à disposition de verre à eau pour que les enfants puissent boire dans de bonnes conditions*
- ➔ *Beaucoup d'enfants ont indiqué devoir boire directement au robinet*
- *Certains parents ont constaté une augmentation du nombre de maladie cette année par rapport à l'année dernière et s'interrogent sur la désinfection des locaux :*
- ➔ *Les locaux sont-ils bien désinfectés et aérés ?*

Un balayage supplémentaire va être envisagé. Il est rappelé que l'entretien des locaux est réalisé par les ATSEM dans le respect des normes imposées. Ainsi, les locaux sont nettoyés du sol au plafond. Pour l'année scolaire en cours, il a été demandé d'ajouter des produits désinfectants, de procéder à l'ouverture du dortoir après le dernier enfant sorti.

Une dotation en matériel adapté a été sollicitée afin de faciliter le nettoyage par les ATSEM.

Des verres sont mis à la disposition des enfants pour se servir de l'eau au robinet dans les toilettes intérieurs.

L'augmentation des maladies cette année est certainement liée au nombre d'enfant.

### ***EVENEMENTS***

- ➔ *Des sorties scolaires vont-elles être organisées ? Un évènement commun est-il prévu pour l'ensemble des enfants de l'école ?*
- ➔ *Une kermesse pourrait-elle être organisée ? Si oui, comment ? A quelle date ?*

Aucune sortie n'est prévue cette année. Toutefois, l'école recevra une ferme itinérante le 30 mai (sensibilisation et spectacle) et des chansons sont prévues à l'école élémentaire le 23 juin.

L'école ne souhaite pas gérer l'organisation d'une kermesse mais laisse la possibilité aux parents d'élèves d'en organiser une, la date pourrait être le 30 juin (à voir s'il n'y a pas d'autres fêtes d'école ce jour et si l'élémentaire est d'accord).

### ***EQUIPEMENTS***

*De nombreux parents se plaignent de la saleté des enfants liés à la présence de boue dans la cour de récréation*

- ➔ *Demande d'un aménagement d'une partie de la cour en terrain stabilisé*
- ➔ *Demande d'amélioration des espaces extérieurs par la mise en place de nouvelles aires de jeux*

Le comité des fêtes de Droue a offert 120 euros qui serviront à l'achat de jeux extérieurs : un panneau de basket, des jeux de quilles et de boules etc...

Le Syndicat a déjà reçu, il y a plusieurs années, des devis pour l'installation de pelouse synthétique sur une partie de la cour (train), ceux-ci n'ont pas retenus l'attention des responsables.

### ***RYTHME SCOLAIRE***

*- La majorité des parents indiquent que les enfants sont fatigués. Le mercredi travaillé ne permet plus aux enfants de se reposer et de faire une coupure dans la semaine*

*- Un bilan est-il effectué au sein de l'école, à l'échelle académique*

*- Il est demandé que l'information (enfants fatigués) soit retransmise à l'Académie et au Ministère.*

L'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Chartres IV, Mme FERANT, indique qu'un Comité départemental est en charge du suivi des rythmes scolaires et que pour tous renseignements relevant de cette problématique il convient de le consulter.

### ***PERISCOLAIRE***

*De nombreux parents ont fait part de leur insatisfaction sur l'accueil (absence de bonjour/au revoir)*

- ➔ *Demande d'amélioration de l'accueil*

*Des parents indiquent que les enfants sont souvent livrés à eux même dans les activités proposées (puzzle, dessin,...)*

- ➔ *Demande d'amélioration de l'encadrement et des activités proposées*

*De nombreux retard d'ouverture ont été constatés*

- ➔ *Demande d'amélioration des horaires d'ouverture et des effectifs à l'ouverture (pourquoi les horaires du personnels sont-ils les mêmes que l'heure d'ouverture aux familles ? le retard de la personne en charge de l'ouverture contraint tous les parents, de plus cette personne n'est souvent pas disponible pour accueillir les familles puisqu'elle doit faire l'installation du petit déjeuner, des chaises, activités, elle ne peut pas accompagner les enfants aux toilettes,... Peut-on envisager la mise en place d'un binôme pour la mise en place et l'accueil ?*

*De nombreux parents indiquent qu'ils trouvent les tarifs du périscolaires élevés et s'inquiètent d'une éventuelle augmentation pour l'année prochaine*

- ➔ *Quels impacts tarifaires suite à la fusion des communautés de communes ?*

*De nombreux parents n'ont pas pu effectuer de paiement avec leurs tickets CESU et ont été contraints de procéder à un échange (payant) de ces derniers lorsqu'ils le pouvaient (rappel les titres 2016 étaient valables jusqu'à fin janvier 2017)*

**➔** *Une compensation est-elle prévue ? A quel moment les paiements en tickets CESU vont-ils reprendre ?*

*Quelles seront les conséquences de l'agrandissement du périmètre intercommunal ? Cela risque-t-il de modifier les horaires, le service rendu par le périscolaire, les tarifs,...* ?

Des réponses ont d'ores et déjà été apportées au niveau de l'accueil.

Le principe d'ateliers libres répond aux besoins des enfants qui sont déjà fatigués par leur journée d'école et ne souhaitent donc pas toujours participer aux activités.

Les nouveaux tarifs n'ont pas encore été arrêtés, mais une harmonisation des prestations est souhaitée dans le cadre de l'élargissement de la communauté de communes.

Le paiement en tickets CESU devrait reprendre au mois d'avril ou mai.

### **RESTAURATION SCOLAIRE**

*- Les équipes enseignantes communiquent-elles avec l'équipe de restauration sur les enfants malades et les PAI ?*

*- Les équipes (enseignantes et de restauration) sont-elles suffisamment formées et informées sur le suivi des PAI ?*

*- Les enfants ayant encore faim sont-ils resservis ?*

*- Les enfants peuvent-ils participer au service à table ?*

Le personnel enseignant est formé. Une communication est opérée entre les équipes s'agissant des procédures à suivre et de la localisation des traitements.

Les enfants ayant encore faim ont la possibilité d'être resservis dans le respect des portions et de l'équilibre alimentaire.

**- Dates du prochain conseil d'école :**

**- Jeudi 15 juin 2016, 18h30.**